5 FF. 2
14325

CORPS LÉGISLATIF.

Case
FRC
18919

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

FAITE

PAR P. A. GARRAU, (de la Gironde),

Sur des meſures de ſalut public.

Séance du 6e. jour complémentaire an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

IL eſt temps encore de prévenir le déchirement que médite l'étranger. Pour cela il faut nous expliquer franchement, nous bien entendre et oppoſer l'union de

THE NEWBERRY
LIBRARY

toutes les passions, de tous les intérêts, de toutes les volontés à la coalition des rois. Plus tard, nous n'aurions que d'inutiles remords et un opprobre éternel.

Je dois donc dire ici toute la vérité : elle nous intéresse tous également.

Les événemens qui ont précédé le 30 prairial sont connus de la France entière. Un crêpe funèbre couvroit la patrie. Il existoit un tel concours d'opérations contre-révolutionnaires; un tel accord de l'ineptie, de la foiblesse, de la peur, de la trahison, de la corruption et de tous les crimes, que chaque jour étoit marqué par un malheur. Chaque événement se rattachoit à un complot; par-tout régnoient l'influence étrangère et la domination britannique : la République tomboit en lambeaux.

Le 30 prairial a paru comme un astre sauveur au milieu d'une nuit obscure et horriblement orageuse : nous avons proclamé à la fois le péril et le salut de la patrie.

Et cependant, législateurs, par quelle fatalité la même succession de revers et de désastres continue-t-elle à dérouler le plan de trahison et de destruction de la République . . . . ?

Pourquoi nous trouvons-nous dans des circonstances plus difficiles qu'avant cette époque mémorable . . . . ?

Pourquoi les républicains proscrits par les triumvirs sont-ils encore l'objet des défiances et des proscriptions . . . . ?

Pourquoi enfin sommes-nous sur le point d'être dévorés par une Vendée générale . . . . ?

Citoyens représentans, c'est que le directoire secret de l'étranger, spéculant sur les défauts, sur les

passions, et même sur les vertus des hommes en place, et se servant d'eux à leur insçu, continue de diriger presque tous nos mouvemens, toutes nos opérations; c'est qu'on a vu, sans motif, s'éloigner tour-à-tour des hommes qui ont donné des gages non équivoques à la révolution (1), et rester par une protection invisible et toute-puissante, des hommes justement suspectés d'avoir été vendus à tous les partis, et de trahir la République (2).

Je ne sais point déguiser ma pensée : de pareils hommes, et les valets de l'*ancienne cour*, et cette tourbe d'*intrigans* corrompus et corrupteurs qui se pressent autour d'eux, ont droit d'éveiller les inquiétudes de la représentation nationale au sein des vastes conspirations dont nous voyons tous les jours les sinistres effets, et dont les fils sont peut-être dans leurs mains.

O mes collègues ! combien notre conduite politique est inconséquente ! Dans les premiers jours de la république romaine, lorsque la liberté, encore au berceau, avoit à combattre au dehors les armées des rois coalisés, et dans l'intérieur les partisans d'un trône récemment renversé, *Brutus* et ses immortels collègues composoient-ils leur conseil des *courtisans* des *Tarquins*, et des *affidés* de *Porsenna* ?...

Dirai-je maintenant à cette tribune que des symptômes affreux se manifestent autour de nous; que des discours imprudens ont trahi des espérances coupables; qu'on a parlé d'un coup d'état, de dictature, d'ajournement du Corps législatif, d'un directoriat anticipé,

(1) Bernadotte, etc, etc.

(2) Talleyrand-Périgord, etc, etc.; Benjamin Constant, etc., etc.

d'une médiation moyennant des modifications dans la Constitution; de projets d'ambition couverts du voile spécieux de la paix; de projets de cessions impolitiques et déshonorantes, prélude de la dissolution de la France; de projets d'amnistie, prélude d'égorgemens. . . .

Hé quoi! représentans du peuple, seroit-ce pour préparer d'aussi infames traités qu'on auroit couvert les belles contrées de l'italie de ruines et de cadavres; qu'on auroit porté la dévastation et la mort dans la terre classique de la liberté, l'heureuse et paisible Helvétie; qu'on auroit ménagé l'invasion de la Hollande et livré ses vaisseaux et son commerce à notre implacable ennemi?

Seroit-ce au seul profit des rois, et pour les aider à river les chaînes de tous les peuples, qu'on auroit versé le sang de tant de héros français, et de plusieurs millions d'hommes, qui, comptant sur notre loyauté, avoient associé leur cause à la nôtre?

Seroit-ce pour réaliser le partage de la France qu'on auroit ouvert nos frontières, vendu nos alliés, systématisé l'assassinat moral et physique des républicains?

Ah! sans doute, les premiers magistrats du Peuple français, liés, comme chacun de nous, et par l'intérêt de leur existence et par le sentiment de leur gloire, à l'existence et à la gloire de la République, s'empresseront de désavouer *solemnellement* ces bruits mensongers et perfides qui tendent à nous diviser : ils feront un appel loyal et sincère à tous les républicains; ils se rallieront avec nous, à ces trois étendarts sacrés, *l'union, la constitution, la paix*. . .

L'union. . . : elle est le premier de nos besoins : car nos divisions sont toutes au profit de l'étranger; quelles qu'aient été nos nuances d'opinions, nous touchons au terme où nous serons tous également criminels.

La Constitution. . . : elle a reçu nos sermens et ceux du peuple français : hors d'elle, il n'y a plus ni liberté, ni garantie; il n'y a qu'anarchie, guerre civile, despotisme, révolutions nouvelles, dissolution sociale et politique, contre-révolution.

La paix. . . : elle est le vœu commun de tous les Français, le besoin d'une nation entière, qui nous a confié ses intérêts; elle doit être le but de nos efforts et le résultat de nos travaux.

Ici, législateurs, il faut nous bien entendre, et ne pas être dupes de la magie des mots, ni de la perfidie des intrigues dont on veut nous environner.

Sanctionner l'abandon d'une partie de son territoire, la renonciation à ses engagemens, à ses lois, seroit-ce faire autre chose que sanctionner sa propre ruine et l'impossibilité de s'y soustraire. . . ?

Une paix infame ne seroit qu'éphémère et plâtrée; elle ne feroit qu'enhardir et fortifier nos ennemis; elle ne seroit qu'une semence de guerre.

Ceux-là donc qui veulent une transaction honteuse et qui, prostituant le mot sacré de paix, osent parler de modifier la constitution, de trahir nos alliés, de rentrer dans nos anciennes limites, d'abjurer la gloire et les intérêts de la France; ceux-là, dis-je, d'intention ou de fait, veulent la guerre prolongée et rendue interminable et à mort; ils veulent la royauté, la guerre civile, le déchirement, le démembrement et le partage de notre patrie.

Ceux, au contraire, qui sont amis de la paix et de la l'intégrité de la France république; ceux qui veulent arrêter et prévenir l effusion du sang et d'incalculables malheurs, demandent un dernier effort de guerre pour ar-

river à la paix, mais à une paix réelle, honnorable et durable, qui garantisse enfin nos destinées.

Représentans du peuple, étudions un instant les plans de nos ennemis dans leurs propres ouvrages.

« L'état de guerre, *disent les coalisés*, résulte de » la seule existence de la République française. Si les » lois françaises sont incompatibles avec la sûreté de » l'Europe, c'est contre l'Europe qu'elles sont faites ; » et son devoir et son droit est de les détruire.

» Du rétablissement de la royauté en France (dit l'auteur de l'*antidote de Rastadt* que nous pouvons regarder comme l'organe de la coalision) » dépendent la » paix du monde, la stabilité des empires, la sûreté » des individus, le maintien de toutes les propriétés. » Jusque-là, il n'y aura que troubles et confusion : il » est démontré que tous les trônes sont contenus dans » celui de la France ; qu'il les affermit tous par sa » présence ; qu'il les détruit tous par son absence. »

Et l'auteur ajoute : « Il faut rompre le charme de la » puissance de la France, et vous verrez quel est le » lien qui l'unit à ses alliés. Après tous les échecs que » la constitution actuelle a déja reçus, ne doutons » pas qu'on ne puisse trouver au besoin des *interpré-* » *tations conciliatrices.* »

Législateurs, là est l'un des grands secrets de la coalition. . . . .

C'est en nous réduisant à pactiser et à nous déshonorer qu'elle espère pouvoir rompre ce charme et cette magie de la puissance d'un peuple qui a déja vaincu l'Europe conjurée.

Elle voudroit d'abord nous donner un roi constitutionnel ou un président inamovible, porter atteinte à notre indépendance et à notre intégrité ; elle voudroit

ensuite profiter des déchiremens inséparables du retour de la royauté pour nous détruire par nous-mêmes, et réaliser la dissolution et le partage de la France, unique objet de son ambition.

Elle croit pouvoir séduire une partie des Français, et les émigrés eux-mêmes, en cachant son véritable but ; mais elle ne veut pas plus de la France monarchie que de la France république. Elle trouve la masse française trop redoutable et incompatible avec sa sécurité. Elle se rappelle notre puissance sous Louis XIV et depuis la révolution.

Mais nous appliquerons aussi à notre position les conseils que nous donnent l'expérience et l'histoire, et qui sont adressés aux rois dans l'*ouvrage déja cité*.

« Si on doit éprouver, sous le nom d'une paix » trompeuse et momentanée, tous les dommages et » tous les dangers de la guerre, on est en guerre, quoi » qu'on en dise, et non en paix.

» Qu'arriva-t-il à ces peuples indolens, à ces gou- » vernemens qui ne surent jamais prendre un parti ? » Ils périrent après des siècles de souffrances qu'une » année de vigueur leur auroit épargnées. »

C'est à la France de choisir entre l'intégrité de son territoire ou son invasion successive, à l'exemple de l'Empire grec, qui vit froidement les Arabes et les Turcs arriver de conquête en conquête sous les murs de la capitale, et finit par devenir la déplorable proie de ces barbares, qu'on n'avoit ni pu vaincre ni contenir, et qui, *de cessions en cessions*, finirent par tout engloutir.

Et certes notre choix n'est pas douteux : il est ci commandé par la force des choses. Convaincus de la

nature malfaisante de la coalition, de l'atrocité de ses projets, il faut chercher notre salut dans une guerre, qui, conduite avec courage, discernement et opiniâtreté, nous mène nécessairement et promptement au résultat d'une paix glorieuse et solide, qui peut seule nous convenir : ou il faut nous résoudre à subir le même sort que l'infortunée Pologne, à voir nos campagnes dévastées, nos villes pillées et incendiées, nos têtes livrées au supplice, nos femmes, nos enfans, nos concitoyens abandonnés à la fureur et à la brutalité des barbares. Il faut agir ou périr.

Hâtons-nous donc, représentans du peuple, de rassurer la *grande nation* sur la possibilité de toute transaction honteuse et indigne d'elle.

Quelqu'absurde, quelqu'horrible que soit l'idée des projets que la malveillance et le royalisme supposent exister, et que des avis *officieux*, qu'on pourroit croire *officiels*, semblent accréditer ; il n'est pas moins de notre devoir de les démentir solemnellement, de détruire les impressions qu'ils ont pu faire sur l'opinion incertaine ou égarée, et d'ôter aux artisans d'intrigues et de complots tout moyen, et même tout espoir de succès dans leurs trames criminelles.

Donnons aux vues grandes et politiques que nos collègues *Eschasseriaux* et *Briot* nous ont présentées, les développemens dont elles sont susceptibles et que réclament les circonstances.

Alors le peuple français appréciant les motifs de notre conduite, connoissant le but et le terme de la guerre, sachant positivement à quoi sont destinés et seront employés les nouveaux sacrifices en hommes et en argent qu'il doit prodiguer encore, n'aura plus qu'une seule opinion, un seul sentiment, une seule volonté.

Alors nos alliés ne seront plus tourmentés d'inquiétudes et de défiances ; ils se rattacheront de bonne-foi au char de nos destinées, et réuniront leurs efforts aux nôtres pour le triomphe de la cause commune.

Alors les puissances neutres, prêtes à nous échapper, rassurées sur nos intentions, certaines de notre respect religieux pour la foi des traités, repousseront avec horreur les insinuations perfides des cours coalisées, et persisteront avec loyauté et constance dans leur neutralité.

Alors enfin nos braves armées cesseront d'être la proie d'une cruelle incertitude ; elles ne se demanderont plus, en versant leur sang, s'il doit couler pour satisfaire des ambitions, des vues criminelles, ou pour assurer l'indépendance et l'affermissement de la République.

Je demande en premier lieu que vous chargiez une commission spéciale de vous faire un prompt rapport sur les projets d'adresse aux Français, et de manifester à l'Europe, d'après les bases qui vous ont été proposées par nos collègues *Echasseriaux* aîné et *Briot*, dans l'exposé des mesures de salut public, de pacification et de défense générale, dont l'impression a été ordonnée par le Conseil.

Je demande en second lieu que vous adoptiez le projet de résolution suivant.

PROJET DE RÉSOLUTION.

Le Conseil des Cinq-Cents, considérant qu'il est instant de démentir solemnellement et de détruire les bruits calomnieux et perfides par lesquels on travaille les esprits dans l'intérieur et dans l'étranger ;

Qu'il importe, pour calmer les inquiétudes et les

236

craintes des bons citoyens, pour rassurer et fixer l'opinion nationale, de proclamer la volonté ferme et immuable des premiers mendataires du peuple de garantir et de maintenir la constitution toute entière, et l'intégrité du territoire actuel de la République :

Déclare qu'il y a urgence.

Le Conseil, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante :

ARTICLE PREMIER.

Sont déclarés traîtres à la patrie, et seront punis de mort tous négociateurs, généraux, ministres, directeurs, représentans du peuple ou tels autres que ce soit, citoyens français, qui pourroient recevoir, proposer et appuyer des conditions de paix tendantes à modifier ou à changer en tout ou en partie la constitution du Peuple français, ou tendantes à altérer l'intégrité du territoire actuel de la République.

II.

La présente résolution sera imprimée, publiée et affichée dans toutes les communes ; elle sera portée au Conseil des Anciens par un messager d'Etat (1).

(1) Le projet de résolution a été adopté sauf rédaction, et la première proposition a été renvoyée à une commission spéciale.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Vendémiaire an 8.